



Les congés payés et jours fériés

Optimiser la gestion de ces absences

Contexte

- La gestion des congés payés et des jours fériés est un sujet incontournable pour les employeurs. Cela suppose de maîtriser les dispositions du code du travail et des conventions collectives du secteur (branches Unifed / aide à domicile) et de connaître les nouveautés législatives introduites par la loi travail et les ordonnances Macron.

Objectifs

- Acquérir les connaissances relatives à la réglementation des congés payés en application des conventions collectives et du code du travail
- Maîtriser le décompte des congés payés dans le contexte particulier du fonctionnement des établissements

Programme

- Congés payés**
 - Période de référence
 - Durée des congés
 - Décompte des congés
 - Définition et exemple des jours ouvrables et des jours ouvrés
 - Cas particulier des salariés à temps partiel
 - Congés supplémentaires
 - Congés légaux
 - Congés conventionnels
 - La prise des congés
 - Ordre des congés, affichage, fermeture
 - Incidence des absences sur la prise des congés
 - Incidence du préavis sur les congés payés
 - La prise des congés par anticipation
 - L'indemnisation des congés payés
 - La règle du dixième
 - La règle du maintien de salaire
- Les jours fériés**
 - Le régime juridique des jours fériés dans les conventions collectives
- Les congés maternité, paternité, congé parental d'éducation, congés pour événements familiaux**
 - Régime juridique
 - Durée
 - Incidence sur le contrat de travail

Date(s) :
28 février 2019

Lieu :
URIOPSS - Marseille

Durée :
1 jour – 7 heures

Coût :
275 €

Public :
Directeurs généraux, directeurs, chefs de service, responsables RH, personnels administratifs

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances
- Echanges sur les pratiques et recherche en groupe de solutions concrètes aux questions posées
- Etude de cas

Intervenante :
Anne QUINTON ou Sophie REZZI, Conseillères techniques de l'URIOPSS PACA et Corse, Droit social, droit associatif